

AR PREFECTURE

082-200061257-20181217-12201806B-DE  
Regu le 24/12/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

## CONSEIL SYNDICAL

### REUNION DU 17 DECEMBRE 2018

Date de la convocation : 6 décembre 2018

L'An deux mille dix-huit et le dix-sept du mois de décembre (17.12.2018) à 10 heures, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 6 décembre 2018, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

#### **PRESENTS : 11**

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2<sup>ème</sup> Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire), Mme IORDANOFF Cécile (Déléguée suppléante), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire)

#### **REPRÉSENTÉS : 3**

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président),  
Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. BERTELLI Jean-Claude (2<sup>ème</sup> Vice-Président)

M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président)

#### **EXCUSÉS : 4**

M. MARTY Patrick (3<sup>ème</sup> Vice-Président)  
M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire)  
Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire)  
M. QUATRE Christian (Délégué titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire **Monsieur BERTELLI Jean-Claude**.

Centre de Gestion de la F.P.T.  
de Tarn et Garonne

21/12/2018

Vu pour accord. le Président

**DELIBERATION N°12/2018-06**  
**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATTACHE PRINCIPAL**  
**TERRITORIAL A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

**VU** la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

**CONSIDERANT** qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

**CONSIDERANT** qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet ;

Le Président propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 l'emploi suivant :

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Attaché principal territorial	Gestion administrative, institutionnelle, budgétaire et financière Diplôme de niveau 1 Concours ou examen professionnel	35h

Compte-tenu de ce qui précède, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées
- **CHARGE** le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés**

Certifié exécutoire par le  
Président compte-tenu de  
l'envoi en préfecture le **24 DEC. 2018**

et de la publication le **26 DEC. 2018**

Fait à Montauban, le 17 décembre 2018

Le Président,  
Jean-Philippe BESIERS

  
 Syndicat Mixte  
 Tarn-et-Garonne Montéauban  
 Hôtel du Département 100 rue Hubert Gouze  
 82013 MONTAUBAN cedex  
 siret : 200 061 257 00018 - ape : 8411Z